






Mineure en géographie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-155-4-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en géographie
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20,000

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Offert au campus de MIL

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Thora Herrmann 514-343-8044
thora.martina.herrmann@umontreal.ca
Annie Demers 514 343-8052

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

La mineure en géographie vise l'acquisition d'une formation de base. Celle-ci inclut les fondements géographiques, des connaissances en géographie régionale et des techniques d'analyse et de gestion de l'information géographique.

Combiné à deux mineures ou à une majeure, ce programme permet l'obtention d'un baccalauréat par cumul de programmes. L'étudiant peut aussi choisir de poursuivre à la majeure en géographie ou au baccalauréat spécialisé en géographie environnementale.

Le Département de géographie déménagera au nouveau Complexe des sciences dès l'automne 2019.

Forces

- L'apprentissage des méthodes et outils de pointe utilisés sur le marché du travail : modélisation, télédétection, photo-interprétation, etc.
- Des bourses accordées aux nouveaux étudiants selon la qualité du dossier collégial.
- La possibilité d'être embauché, pendant l'été, par un professeur afin de participer à des travaux de recherche.
- Des accès aux services et logiciels de géomatique du laboratoire informatique, de la bibliothèque et de la cartotheque.

Perspectives d'avenir

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

■ GÉOGRAPHE

■ GÉOMATICIEN

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020** (à compter du 1^{er} octobre 2019)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2020** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2020** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2020** ?

Hiver

- **Hiver 2020**: Du 15 août 2019 au 1^{er} novembre 2019

Structure du programme (1-155-4-0)

Version 07 (A15)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GEO 1112	Système Terre 1	3.0J	GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0J
GEO 1122	Système Terre 2	3.0J	GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0J
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0J	GEO 1550	Méthodes en géographie	3.0J

Bloc 80B Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
GEO 1412	Le Québec dans le monde	3.0J	GEO 3462	Thème régional	3.0J
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0J	GEO 3482	Géographie de l'Afrique	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0	GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0J
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0	GEO 3495	Géographie des océans	3.0

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0J S
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0J S
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0J S

Bloc 80Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Géographie	Majeure	60 crédits	1-155-2-0	Jour Soir
Géographie environnementale	Baccalauréat	90 crédits	1-155-1-0	Jour Soir
Histoire	Mineure	30 crédits	1-165-4-0	Jour
Urbanisme	Mineure	30 crédits	1-025-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.